

# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CALENDRIER



### 1. CALENDRIER PROVISOIRE :

ÉPREUVES	DATES	LIEUX	ORGANISATEURS
C.R.I.F.C.O.U Étape 1	1 Février 2018	Base de Loisirs de Bois le Roi Bois le Roi (77)	N.HOVART <i>avec le concours de l'Univ. Paris 2 Melun</i>
C.R.I.F.C.O.U Étape 2	15 Février 2018	Parc Omnisports Suzanne Lenglen Paris (15)	S.DRUZETIC H.WIBART <i>avec le concours de RO Paris et l'Université Paris 13</i>
C.R.I.F.C.O.U Étape 3	22 Mars 2018	Ile de Loisirs Port aux Cerises Draveil (91)	H.WIBART <i>avec le concours de l'Université Paris 13</i>
C.R.I.F.C.O.U Étape 4	29 mars 2018	Forêt de Fontainebleau	N.HOVART B. VANNIER <i>avec le concours de l'Univ. Paris 2</i>
C.R.I.F.C.O.U Étape 5	12 Avril 2018	Parc de la Courneuve	H.WIBART <i>avec le concours de l'Université Paris 13</i>
CHAMPIONNAT DE FRANCE	26 et 27 Mai 2018	POLLIONAY	CRSU de LYON

# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CHAMPIONNAT D'ILE DE FRANCE

### Présentation - Classement

## 2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

Le C.R.I.F.C.O.U. est organisé chaque année pour l'inter-académies Créteil, Paris et Versailles.

- ☞ Les inscriptions se feront sur le site [crifcou.fr](http://crifcou.fr) et seront clôturées le mardi à 12 h, l'avant-veille de la course.
- ☞ Renseignements auprès du C.R. Sport U. de Paris.

## 3. PRÉSENTATION

3.1 - Le Championnat Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est organisé chaque année

Le titre de Champion d'île de France sera décerné à l'issue de la dernière étape du CRIFCOU.

3.2 - Chaque manche propose trois circuits au choix des concurrents. Généralement la longueur et la difficulté des circuits sont graduées selon le standard du tableau ci-joint.

CIRCUIT	TEMPS DE COURSE	NIVEAU TECHNIQUE
CIRCUIT A	Long	Difficile
CIRCUIT B	Moyen	Moyen
CIRCUIT C (si prévu)	Court	Facile

3.3. - Les circuits sont ouverts indifféremment aux concurrents féminins et masculins.

3.4. - Il est permis de concourir sur un circuit différent lors de chaque manche.

## 4. CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONALE D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

4.1 - Lors de chaque manche, le classement est établi pour chaque circuit et pour les concurrentes féminines et les concurrents masculins.

4.2 - Le classement obtenu lors de chaque manche donne lieu à l'attribution de points (score) selon le barème et les modalités indiqués en ANNEXE I.

4.3 - Le classement individuel final du Championnat Régionale d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est établi par addition des scores réalisés lors des différentes manches.

4.4 - Il est établi un classement final unique pour les concurrentes féminines et les concurrents masculins.

4.5 - Les étudiants participants à l'organisation d'une ou plusieurs courses bénéficient de l'attribution de points organisateurs à concurrence du meilleur score obtenu lors de leurs différentes participations.

### **IMPORTANT :**

**Le titre de Champion d'Ile de France est décerné aux vainqueurs du classement du CRIFCOU ayant une licence FFSU.**

# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CHAMPIONNAT D'ILE DE FRANCE

### Participation - Engagement - Déroulement

#### 5. PARTICIPATION - ENGAGEMENT

5.1 - La participation aux épreuves du Championnat Régional d'Ile de France de Course d'Orientation Universitaire (C.R.I.F.C.O.U.) est ouverte à tous les étudiants titulaires d'une licence F.F. Sport U. ou d'une licence F.F.C.O. en cours de validité, ainsi que les personnes licenciés FFCO non étudiants.

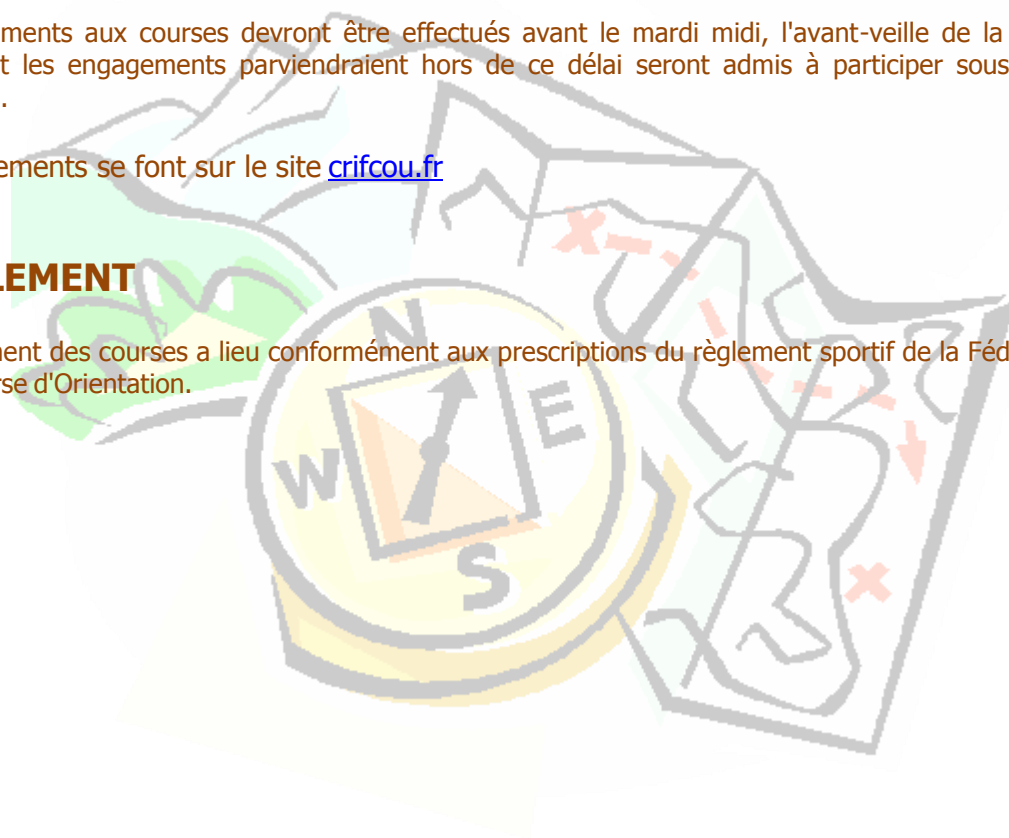
Ne seront classés officiellement dans le résultat final du CRIFCOU que les étudiants étant licenciés FFSU. Les autres participants seront classés hors concours.

5.2 - Les engagements aux courses devront être effectués avant le mardi midi, l'avant-veille de la course. Les compétiteurs dont les engagements parviendraient hors de ce délai seront admis à participer sous réserve de places disponibles.

5.3 - Les engagements se font sur le site [crifcou.fr](http://crifcou.fr)

#### 6. DÉROULEMENT

6.1 - Le déroulement des courses a lieu conformément aux prescriptions du règlement sportif de la Fédération Française de Course d'Orientation.



# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CHAMPIONNAT DE FRANCE

### 7. CHAMPIONNAT DE FRANCE UNIVERSITAIRE

Le Championnat de France Universitaire se déroulera à Pollionay académie de Lyon les 26 et 27 mai 2018.

La participation aux championnats de France est ouverte à tous les licenciés FF Sport U ayant participé à au moins une des étapes du CRIFCOU. Faites parvenir votre demande de participation à Hélier WIBART et au CR Sport U de Paris **avant le 17 avril 2018** délai de rigueur (aucune demande ne sera acceptée après cette date).

Les étudiants qualifiés pour le CFU devront participer obligatoirement aux 2 épreuves (l'épreuve individuelle et le relais par équipes : soit au sein d'une équipe d'AS, d'une équipe de CRSU ou d'un relais open).

La CMN établira la liste des concurrents, qui pourront participer au Championnat de France individuel (circuit A) ou à la coupe de France (circuit B) et bénéficier de la part de leur CR Sport U des remboursements habituels au déplacement sur les championnats.

Pour les informations concernant le Championnat de France veuillez **consulter le site** [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com).

### 8. CONVENTION CRSU/L.I.F.C.O.

Une convention a été signée en 2015 entre la ligue d'Ile de France de Course d'Orientation et le C.R. Sport U. de Créteil permettant aux universitaires ou aux fédéraux de participer dans des conditions avantageuses aux compétitions organisées par l'une des deux fédérations. Cette convention fait l'objet de l'annexe 2. Elle fera l'objet d'un toilettage avec la création de la « Ligue Ile de France du Sport Universitaire à partir du 13 février 2018, pour être validée par le nouveau Président élu.

Renseignements auprès du C.R. Sport U. de Paris ou sur le site [crifcou.fr](http://crifcou.fr)

**Le Directeur du CRSU de Paris**  
**Gérald LEUX**

# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CHAMPIONNAT DE FRANCE

ANNEXE I

### CHAMPIONNAT RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R.I.F.C.O.U.)

*C.R. Sport U. CRETEIL/PARIS/VERSAILLES  
Ligue Ile de France du Sport Universitaire*

#### BAREME D'ATTRIBUTION DES POINTS

□

#### **CIRCUIT A** : 1er ⇒ 250 points

□ 250 points sont attribués pour le vainqueur du circuit A homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombres de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 250 (Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera  $60' : 100 \times 250 = 150$  points.

#### **CIRCUIT B** : 1er ⇒ 150 points

□ 150 points sont attribués pour le vainqueur du circuit B homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombres de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 150 (Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera  $60' : 100 \times 150 = 90$  points.

#### **CIRCUIT C** : 1er ⇒ 100 points

100 points sont attribués pour le vainqueur du circuit B homme et dame et ensuite d'après le pourcentage suivant : nombres de points = temps du 1er divisé par le temps du coureur x par 100 (Exemple : le 1er réalise un temps de 60 minutes et vous réalisez 1h 40 soit 100 minutes, donc nombre de points sera  $60' : 100 \times 100 = 60$  points.

# Circulaire de Course d'Orientation 2017/2018

## CONVENTION

### ANNEXE II

#### **CHAMPIONNAT REGIONAL D'ILE DE FRANCE DE COURSE D'ORIENTATION UNIVERSITAIRE (C.R. Sport U. CRETEIL/PARIS/VERSAILLES)**

#### **Convention**

Entre :

- Le Comité régional du sport universitaire de Créteil, affilié à la Fédération française du sport universitaire, domicilié au 38-40, rue Saint Simon, 94000 CRETEIL représenté par sa Présidente, Madame Dominique DERVILLE, ci- après dénommé CR Sport U.

D'une part

Et

- La Ligue d'Ile de France de course d'orientation, affiliée à la Fédération française de course d'orientation, domiciliée 15, passage des Mauxins – 75019 PARIS, représentée par sa présidente, Madame Dominique BRET, ci- après dénommée LIFCO.

D'autre part

#### **Étant préalablement exposé :**

Le CR Sport U de Créteil a vocation à encourager et soutenir la pratique sportive des étudiants des Académies d'Ile de France (Paris, Créteil et Versailles). Les difficultés financières parfois observées chez les étudiants constituent un obstacle pour leur accès aux pratiques sportives.

Pour tenir compte de cette situation, le CR Sport U de Créteil entend établir des relations privilégiées avec les instances sportives régionales susceptibles de soutenir la réalisation de cet objectif par des engagements mutuels concernant l'accueil des étudiants licenciés FF Sport U.

A cet effet, il a décidé de s'associer à la Ligue d'Ile de France de course d'orientation, compte tenu de l'intérêt d'un nombre croissant d'étudiants pour cette discipline sportive.

#### **Il est convenu ce qui suit :**

##### **Article 1**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les ressortissants de chacune des parties peuvent participer aux manifestations organisées par l'autre partie dans le cadre de ses activités sportives.

##### **Article 2**

Lors des courses d'orientation à pied, départementales et régionales organisées sur le territoire de la LIFCO et inscrites à son calendrier, les étudiants titulaires d'une licence FFSU en cours de validité, sont admis à participer dans les mêmes conditions, notamment de tarif, que celles appliquées pour les orienteurs titulaires d'une licence délivrée par la FFCO.

## ANNEXE II (suite et fin)

La présentation de la licence FF Sport U aux organisateurs est impérative au moment de l'inscription pour bénéficier de ces conditions.

### **Article 3**

Les étudiants prenant part aux courses citées à l'article 2 figurent au classement avec la mention FF Sport U mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses.

### **Article 4**

Les étudiants prenant part aux courses dans les conditions citées à l'article 2 bénéficient des dispositions prévues dans le contrat d'assurance souscrit par la FF Sport U pour ce qui concerne la couverture individuelle accident.

### **Article 5**

Le CR Sport U de Créteil s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à leur diffuser, les calendriers et la documentation de la LIFCO.

### **Article 6**

Lors des courses d'orientation à pied organisées sous la tutelle du CR Sport U de Créteil et comptant pour le championnat régional d'Ile de France de course d'orientation universitaire, les personnes titulaires d'une licence FFCO en cours de validité qu'ils soient étudiant ou non-étudiant sont admis à participer, après paiement d'un droit d'inscription dans les mêmes conditions que celles appliquées aux étudiants titulaires d'une licence délivrée par la FF Sport U ou éventuellement du paiement correspondant au prix de la carte rétrocédée par le propriétaire de celle-ci.

La présentation de la licence FFCO est impérative au moment de l'inscription pour pouvoir bénéficier de ces conditions.

### **Article 7**

Les étudiants répondants aux conditions de l'article 6 et prenant part à ces compétitions figurent au classement avec la mention FFCO mais ne concourent pas pour les différents titres en jeu lors de ces courses ni pour les sélections auxquelles elles ouvrent accès.

### **Article 8**

Les étudiants prenant part aux courses dans les conditions définies à l'article 6 bénéficient des dispositions citées dans le contrat d'assurance souscrit par la FFCO pour ce qui concerne la couverture individuelle accident.

### **Article 9**

La LIFCO s'engage à informer les associations qui lui sont affiliées des dispositions de la présente convention et à leur diffuser, les calendriers et la documentation de CR Sport U de Créteil relative à ses compétitions de course d'orientation.

### **Article 10**

La présente convention est applicable à compter de la date de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction chaque année au 1<sup>er</sup> octobre, pendant la durée du mandat des deux Présidents, lors de l'année électorale de la LIFCO et du CRSU. La convention est mise à jour au moment de l'élection.

Néanmoins, elle peut être résiliée à tout moment par chacune des parties, sous réserve d'un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Créteil, le 30 Novembre 2015

Pour la Ligue d'Ile de France  
de Course d'Orientation

Représentée par sa Présidente,  
Madame Dominique BRET,

Pour le Comité Régional  
du Sport Universitaire de Créteil

Représenté par sa Présidente,  
Madame Dominique DERVILLE,